

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 26 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Patrick BORÉ - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CSGE 001-2249/17/BM**

**■ Don par l'Établissement du Palais de la Découverte et de la Cité de la Science et de l'Industrie d'une partie de l'exposition "les gaulois, une exposition renversante" au site archéologique de Saint-Blaise - Approbation d'une convention**

**MET 17/4058/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence a délégué l'exercice de la compétence relative au site archéologique de Saint-Blaise au Pays de Martigues.

Ce site présente trois grandes périodes historiques : gauloise, tardo-antique et médiévale. Au titre de l'occupation gauloise de plus de cinq siècles, le Pays de Martigues a sollicité l'Établissement du Palais de la Découverte et de la Cité de la Science et de l'Industrie (EPPDCSI) pour pouvoir bénéficier d'une partie de l'exposition « les gaulois, une exposition renversante ».

Ainsi, l'EPPDCSI se propose de faire don de cette exposition au site archéologique de Saint-Blaise qui se présente sous la forme de 17 ateliers pédagogiques et permettra au site de franchir une étape dans son offre d'actions de sensibilisation à la science auprès des scolaires et du grand public en disposant d'outils innovants et de qualité.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le Pays de Martigues est compétent sur le site archéologique de Saint-Blaise,

**Délibère**

**Article 1 :**

Est accepté le don par l'Établissement du Palais de la Découverte et de la Cité de la Science et de l'Industrie d'une partie de l'exposition « les gaulois, une exposition renversante » pour le site archéologique de Saint-Blaise.

**Article 2**

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'Établissement du Palais de la Découverte et de la Cité de la Science et de l'Industrie.

**Article 3**

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout autre document nécessaire à sa bonne exécution.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipement culturels

Daniel GAGNON

Signé le 13 Juillet 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 26 Juillet 2017